



Webinaire d'information – RSU 2022











Plan de la présentation

Rappels règlementaires

Application Données Sociales

Commencer sa saisie

345

6

Le mode agent par agent

Finaliser et transmettre son RSU

Exporter et valoriser son RSU



















Une obligation légale

Conformément aux dispositions des articles L. 231-1 à L. 231-4 et L. 232-1 du code général de la fonction publique, les employeurs territoriaux sont tenus d'élaborer annuellement un rapport social unique (RSU) à partir des données renseignées dans une base de données sociales. Cette base de données est accessible aux membres du comité social territorial.

Par ailleurs, le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 fixe le contenu, les conditions et les modalités d'élaboration de ce rapport.









Une application dédiée rendue accessible par les CDG



Concernant les modalités pratiques de cette collecte, l'article L. 231-4 du code général de la fonction publique dispose que les centres de gestion rendent accessibles aux collectivités territoriales et aux établissements publics en relevant, affiliés ou non affiliés, **un portail numérique dédié** au recueil des données sociales de la fonction publique territoriale : <u>www.donnees-sociales.fr</u>.









Des données sociales

Le RSU regroupe les éléments qui étaient intégrés dans le rapport sur l'état de la collectivité ainsi que le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes, et ceux portant sur les mises à disposition et le handicap. Il rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (dont la promotion interne et l'avancement de grade des agents).

Il s'articule autour de 11 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, l'action sociale, la discipline, etc).









Le RSU présenté au Comité social territorial (CST)

Conformément au décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020, une fois finalisé, le RSU est transmis aux membres du Comité Social Territorial ou CST, un mois avant sa présentation. Il donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

L'avis du CST est ensuite transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante. Le RSU et sa synthèse font l'objet d'une présentation à ses membres sans prise de délibération et ce, pour toutes les collectivités.

Dans un délai de 2 mois à compter de la présentation du RSU au CST et au plus tard avant la fin de la période annuelle suivant celle à laquelle il se rapporte, le RSU est rendu public par l'autorité sur son site internet ou par tout autre moyen de diffusion.









Le RSU présenté au Comité social territorial (CST)



Pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion, les rapports sociaux uniques recueillis sont ensuite agrégés en un seul rapport commun présenté au CST du Centre de Gestion.











Le RSU est obligatoire tous les ans et se base cette année sur les données sociales 2022



Le RSU contribue à la définition des Lignes Directrices de Gestion



Le RSU est un outil de pilotage RH et de dialogue social



La campagne RSU 2022 est ouverte depuis le 5 juin jusqu'au 29 septembre 2023.





Quelles collectivités sont concernées?



Toutes les collectivités territoriales désignées comme établissements principaux (source INSEE)



Toutes les collectivités territoriales employant ou non des agents



S'il n'y a aucun agent, il suffit de remplir un RSU à vide



S'il y a un ou plusieurs agents, il est nécessaire de compléter tous les champs du RSU.





Cas particuliers Le « RSU à vide »



- Si votre établissement n'emploie aucun agent et que l'entité juridique n'est plus utilisée, vous avez la possibilité de la dissoudre auprès des services de l'INSEE en transmettant la délibération de dissolution de la collectivité :
 - Un service dédié peut vous indiquer les démarches à suivre en fonction de votre situation
 - sirene-secteurpublic@contact-insee.fr et un numéro de téléphone : 02 38 69 52 60.









Cas particuliers *Établissements secondaires*





Exemple : un CCAS doit renseigner un seul rapport social regroupant le CCAS et le foyer logement.

Si vous disposez de fichiers DSN pour chaque établissement (principal et secondaires), contactez le CDG.







Quels agents sont concernés?









Quels agents sont concernés?







Les stagiaires de l'enseignement supérieur

Les agents mis à disposition par le CDG ou le CNFPT.







2 Application Données Sociales









L'application Données Sociales, c'est :

→ 4 enquêtes en 1

¹**GPEEC** : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

2RASSCT : rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.







L'application Données Sociales, c'est :

confidentialité des données Des contrôles de cohérence renforcés	agent » et « consolidé <i>ou</i> tableau par tableau » Le pré-remplissage par la DSN	
Une application web : pas de logiciel à installer	Des infobulles pour vous aider dans la saisie.	







3 Commencer sa saisie







La saisie avec agents Choix du mode de saisie





Se connecter à l'application

- Préparer l'identifiant (n° de Siret) et le mot de passe temporaire communiqués par courrier début juin
- Pour une navigation optimisée, utiliser la version Mozilla V113 ou Google Chrome V113
- Se rendre sur l'application <u>https://www.donnees-sociales.fr/</u>
- Saisir les codes d'accès et définir un nouveau mot de passe
- Lors de la première connexion, vous êtes invité à vérifier vos informations collectivité sur la page « Réinitialisation informations » et/ou sur la page d'accueil « Mon compte », « Modifier mes informations », plus particulièrement :
 - Votre adresse courrielle de contact
 - Cocher « Autoriser le Centre de Gestion à visualiser mon RSU », ce qui permet, en cas de difficultés, de faciliter le repérage des anomalies et d'y remédier en vous accompagnant.





Se connecter à l'application







Réinitialiser son mot de passe

Réini Nom * Prénom * Fonction *	itialisation informations	1. Complét 2. Changer	ter les coordonne · le mot de passe	ées					
Téléphone * Email *		II doit cont > des n	enir 8 caractères : ninuscules	Mot de Vous ê seul(e)	e passe tes désormais à le connaître !				
Mot de passe *	de passe *	 > des n > des c > des c > des c (évite 	najuscules hiffres aractères spéciaux er le signe *)	×					
1 Rappels règlementaires	2 Application Données Sociales	3 Commencer sa saisie	4 Le mode agent par agent	5 Finaliser et transmettre son RSU	6 Exporter et valoriser son RSU				



Le « RSU à vide »



- Si votre collectivité n'a rémunéré aucun agent en 2022, elle doit toutefois générer un rapport social unique vide
- Sur le menu « Accueil » à gauche, cliquez sur « Enquête » « Préparer mon enquête 2022 »
- Cliquez sur « aucun agent », la flèche devient verte, puis sur « Transmettre enquête 2022 vide »
- Une fenêtre apparaît « Vous allez initialiser un rapport social unique vide. Cliquez sur continuer pour lancer le processus »
- Les messages apparaîtront ensuite pour vous signifier que votre RSU a bien été envoyé au CDG et qu'il est en attente de validation.









Préremplir votre RSU via un import SIRH



Possibilité d'importer un fichier d'échange RSU 2022 au format .txt validé par la DGCL

Certains éditeurs de logiciels sont en mesure de fournir le fichier d'échange à importer. Pour en savoir plus, <u>contactez votre éditeur</u>.







Import réalisable à partir des 12 fichiers DSN 2022 au format .txt

Import DSN

Un **gain de temps** grâce au pré-remplissage de nombreuses données. Même si la collectivité n'emploie qu'un seul agent, l'import DSN est recommandé

Des **données anonymisées** : seul l'agent qui saisit le rapport peut les visualiser

Des erreurs limitées et une saisie des données GPEEC facilitée.



CDG
Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime



	Import Dsn	
(Import 12 Dsn pré-remplissage maximum	0









Les informations importées par le biais des DSN doivent être vérifiées car elles sont susceptibles de comporter des erreurs.

Astuce : contrôlez vos données grâce aux extractions issues de votre logiciel de paie









Au préalable : préparer vos 12 fichiers DSN 2022 ou votre fichier d'échange issu de votre SIRH sur votre ordinateur.

- Sur la page d'accueil, aller dans «Enquête», « Préparer mon enquête 2022 », cliquer sur les flèches qui deviennent vertes en 4 étapes
- Suivre le chemin d'accès jusqu'à :
 - « Préremplir votre RSU via un import SIRH »
 - « Import DSN »
- Indiquer le chemin d'accès jusqu'au fichier placé sur votre ordinateur
- En quelques secondes, apparaît « importation réussie avec succès ».





Temps d'échange









4 Le mode agent par agent









Étape n°1 : saisir les informations générales





13/06/2023





Étape n°2 : saisir les informations collectivités





Informations collectivité	
1.2.5 - Nombre de CDI conclus au cours de l'année	~
1.3.2 - Recours à du personnel temporaire (mis à disposition par CDG décliné par filière et intérim), selon le sexe 🕄	~

Vous pouvez interrompre votre saisie puis y revenir à tout moment. Les données enregistrées sont conservées.

- Pour répondre aux différentes questions, cliquer sur la flèche située à droite pour ouvrir la question correspondante
- Compléter les champs vides avec les informations demandées le cas échéant.
- Recliquer sur la flèche pour fermer la question
- Répéter l'opération pour chaque question
- Une fois terminé, valider impérativement en cliquant sur « enregistrer » en bas à droite de la page.



.















Étape n°4 : vérifier et compléter les données dans chaque fiche agent

11	Identifiant	Nor	11	Prénom	11	Commentaire	11	Date de naissance	11	Genre	11	Statut	11	Etat	11	B.O.E.T.H	11	Action	Ê
→	321206	****	×	*****				*****		Homme		Contractuel sur emploi permanent		Non contrôle	é			1	

Quel que soit votre mode de pré-remplissage, vous devez vérifier et compléter les données de tous les agents.

Si vous complétez le RSU en saisie « manuelle », vous devez créer tous les agents de votre collectivité.

Rappel : tous les agents rémunérés au moins 1 heure par la collectivité en 2022 sont à saisir.







Légende

- l'agent a été présent toute l'année 2022
 - l'agent est arrivé en cours d'année
 - l'agent a quitté la collectivité avant la fin de l'année
 - l'agent est entré et sorti de la collectivité en cours d'année.







Utilisez les flèches situées à côté de l'identité de l'agent pour saisir tous les statuts des agents (ou autre catégorie) en vous déplaçant d'un agent à l'autre.









Une fois les questions complétées, cliquer impérativement sur Valider en bas de page

Lorsque les informations sont renseignées, la barre de progression s'affiche en vert et à 100%.







5 Finaliser et transmettre son RSU









Étape n°5 : consolider la saisie

Passer de la saisie agent par agent à un tableau consolidé Le tableau **consolidé** correspond à **l'agrégation des données** agent par agent et à leur tri

Cela sert à vérifier et corriger si nécessaire la saisie (données manquantes et incohérences).







Étape n°5 : consolider la saisie







Étape n°5 : consolider la saisie







Étape n°6 : vérifier la saisie consolidée et corriger les éventuelles incohérences



Si la barre d'avancement s'affiche en **orange** cela signifie que l'application a détecté des **incohérences** dans votre saisie. Cliquez sur celle-ci pour vérifier et modifier les données de l'indicateur concerné.

Si la barre d'avancement n'affiche pas « 100% » bleu, vérifier que vous avez bien saisi et enregistré toutes vos données. Cliquer sur la barre concernée et à l'intérieur de cette partie, toutes les barres de progression doivent être vertes à 100%.

Si vous avez réalisé une saisie cohérente et complète, la barre d'avancement de chaque catégorie doit s'afficher en **bleu** et mentionner **«100%»**







Étape n°6 : vérifier la saisie consolidée et corriger les éventuelles incohérences







Étape n°6 : vérifier la saisie consolidée et corriger les éventuelles incohérences

NOUVEAU Possibilité de télécharger un rapport d'incohérences

Rapport des incohérences

d	Theme	Indicateur	Anomalie
44967	Emploi	1.1.4	Un ou plusieurs agents Hommes de catégorie B ont été saisis en filière Médico-sociale à l'indicateur 1.1.1, merci de renseigner le nombre d'ETPR pour la catégorie B de cette filière
44968	Emploi	1.1.4	Un ou plusieurs agents Hommes de catégorie B ont été saisis en filière Animation à l'indicateur 1.1.1, merci de renseigner le nombre d'ETPR pour la catégorie B de cette filière
44969	Emploi	1.4.0	Le total 1.4.0(1) Homme doit être égal au total Homme du 1.1.1
44970	Recrutements	1.6.1.2	Le total Contractuels sur emploi NON permanent Homme doit être inférieur ou égal au total Homme du 1.3.1(1.1)
44971	Organisation du travail	2.3.2	Le nombre d'agents saisis pour le cadre d'emploi Animateurs doit être égal au nombre d'agents à temps complet du cadre d'emploi saisis à l'indicateur 1.1.1 (1ère colonne).







Étape n°6 : vérifier la saisie consolidée et corriger les éventuelles incohérences







Étape n°6 : vérifier la saisie consolidée et corriger les éventuelles incohérences

Astuces

- Cliquez sur la barre de progression de votre choix sur le menu situé à gauche de votre écran pour pouvoir naviguer dans les onglets
- Faites glisser à droite de votre écran le curseur gris horizontal situé en bas des tableaux pour voir apparaître les flèches dirigées vers le bas qui vous permettront d'entrer dans ces tableaux
- Afficher ou cacher le menu situé en haut à gauche de votre écran, permet de mieux visualiser toutes les colonnes d'un tableau



situées à droite des barres de progression vertes, sont des aides à la saisie de l'indicateur concerné.





Saisie terminée



Étape n°7 : transmettre le RSU

3 Commencer

sa saisie

Toutes vos barres de progression sont devenues **vertes** puis **bleues** à 100%.

Félicitations ! Vous avez terminé la saisie de votre RSU

Il reste toutefois une étape. Cliquez sur le bouton Transmettre en haut droite de votre écran.

Un message apparaît : « Vous avez transmis votre rapport social unique à votre CDG et il est en **attente de validation** ».

2 Application

Données Sociales



1 Rappels

règlementaires



territoriale de la Charente-Maritime





13/06/2023

Les incohérences les plus fréquentes

Droits sociaux Nombre de bénéficiaires et montants de la participation prévoyance manquants											
Incohérences 🖸											
7.2.2 Vou	7.2.2 Vous avez indiqué que la collectivité participe à la prévoyance des agents le nombre de bénéficiaires de la colonne "Prévoyance" doit être supérieur à 0.										
7.2.2 Vous	avez indiqué que la collectivité participe à la p	révoyance des agents, le montai	nt des participatio	ons de la colonne "Prévoyance" doit être supe	érieur à 0.						
1	articipations* (en €)										
	Santé	Prévoyance		Santé	Prévoyance	nce					
Catégorie A	0		0	0		0					
Catégorie B	0		0	0		0					
Catégorie C	0	completer –	0	0	A completer	0					
Agents sur emploi non permanent	0		0	0		0					
Nombre total de bénéficiaires	0		0	0		0					







13/06/2023





Charges de personnel > Total des rémunérations brutes annuelles renseignées aux indicateurs 3.1.1, 3.2.1 et 3.3.1.









Exemple : un agent travaille **17h30 par semaine** et a intégré votre collectivité le 1^{er} juillet 2022. Il a donc été **présent 6 mois** au cours de l'année et sa quotité de temps de travail est de 17,5/35 soit 50%. Il convient donc de faire le calcul suivant :

 \rightarrow (17,5/35) x (6/12) = **0,25 ETPR**.



Cas particuliers : assistant d'enseignement artistique (1 ETPR = 20h) et professeur d'enseignement artistique (1 ETPR = 16h).





Temps d'échange









6 Exporter et valoriser son RSU







Récupérer le RSU et l'analyse



Dès lors que votre RSU est validé par le CDG

QUAND?

À tout moment de la saisie afin d'avoir un aperçu synthétique et lisible de vos données et repérer les éventuels oublis ou anomalies.





COMMENT?

Récupérer le RSU et l'analyse



Préparez un **dossier de destination** sur votre ordinateur

Dans le menu d'accueil, cliquez sur « Analyses » puis « Exporter mes données sociales »

Cliquez sur le bouton vert

Exporter votre fichier RSU pour la campagne 2022

Un message de **confirmation** apparaît à l'écran

Vous pouvez récupérer le RSU et sa synthèse au format Excel

Cette synthèse pourra être utilisée lors de la présentation du RSU en assemblée délibérante.





Synthèses thématiques





Après transmission et validation de votre RSU, vous pouvez obtenir auprès du Centre de Gestion 4 synthèses « RH » thématiques reprenant les données du RSU :

- Egalité professionnelle •
- Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- **Risques psychosociaux**
- Absentéisme.



Contro de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime



Un outil mutualisé des 12 CDG de Nouvelle Aquitaine

• Une trame préremplie avec les données du RSU et accessible sur demande auprès du CDG.









Deux outils développés par l'Observatoire de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine :



Un baromètre d'évaluation de l'égalité professionnelle

Un outil d'aide à l'élaboration des plans d'actions triennaux.







13/06/2023

Pour aller plus loin : Le module GPEEC





64



Calendrier







Pour vous aider :



Un guide utilisateur

Une foire aux questions

Un Focus DSN

13/06/2023







Pour vous aider :









Prochaine étape :



→ SE RENDRE SUR L'APPLICATION







Merci de votre participation



